

Conseil communal

Le taux d'imposition maintenu pour une année

Dans sa séance de hier soir, le Conseil communal de Leysin a accepté à une très large majorité de maintenir pour l'an prochain le taux d'imposition en vigueur actuellement, comme le proposait la municipalité. Un taux qui reste donc fixé, pour une année au moins, à 85% de l'impôt cantonal de base.

Dans son préavis concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2007, la Municipalité soulignait que malgré des résultats comptables très satisfaisants l'an dernier (65 000 francs de bénéfice après d'importants amortissements), il convenait tout de même de rester très attentif à l'évolution des finances communales. Des travaux d'entretien du patrimoine communal sont en effet à prévoir, alors que des investissements importants restent à faire en de nombreux domaines (alimentation en eau, eaux usées, centres sportifs...). Il existe aussi des postes sur lesquels la Municipalité n'a guère de marges de manœuvres, notamment au sujet de l'évolution des taux d'intérêts, de la facture sociale ou des effets de la péréquation financière intercommunale. C'est pourquoi, par mesure de prudence, la Municipalité proposait de ne pas toucher pour l'instant au taux d'imposition.

Un conseil de prudence qui a été suivi, tant par la Commission des finances que par le Conseil lui-même à une très forte majorité.

Comme il n'y avait que ce point à l'ordre du jour, la Présidente Evelyne Tissot a pu mener ce Conseil tambour battant et le contre-appel n'a eu lieu qu'à peine une demie heure après l'appel !

La Municipalité a tout de même tenu à communiquer quelques informations aux conseillers. Le Municipal Denis Rime a annoncé qu'il avait décidé de grouper les trois motions pendantes de son dicastère, qui concernent toutes trois la circulation (giratoire à l'entrée du village, zone trente à l'heure dans le vieux village et sécurisation de la zone de Crettaz au niveau de la route cantonale). Il présentera donc un rapport global sur la circulation à Leysin dans le courant du premier semestre de l'année prochaine. De son côté Mme Marie-José Julmi a répondu à une question du conseiller Jean-Martin Stoll datant du dernier conseil, au sujet de la participation financières de la commune aux frais d'orthodontie des enfants. Un règlement qui peut être consulté sur le site de la commune pour ceux qui seraient susceptibles d'être concernés par cette aide (<http://www.leysin-commune.ch/picture/rgt-orthodontie>). Pour sa part, le Municipal Philippe Blatti a annoncé que dans le cadre d'un léger remaniement des dicastères, la garderie passait désormais sous sa houlette. Enfin, le syndic Jean-Marc Udriot est revenu sur la participation de Leysin à l'élection des miss chinoises (voir ci-dessous). Il a aussi annoncé la démission de la boursière communale et la mise au concours de son poste. Et pour terminer, le syndic a annoncé que le plan directeur communal, en attente depuis si longtemps (plus de deux législatures !) était sur la dernière ligne droite. Quelques services cantonaux doivent encore le consulter une dernière fois et une réponse finale – que tout le monde espère positive – est attendue du Service cantonal de l'aménagement du territoire pour le 8 novembre prochain. Si tout se passe bien, le syndic table sur une consultation publique du 15 novembre au 15 décembre, avec à la clé deux soirées d'information pour la population et un passage devant le Conseil communal pour février ou mars 2007.

Du côté des propositions individuelles, Jean-Michel Gil (Forum socialiste) a demandé à la Municipalité qu'elle intervienne auprès du Canton pour que le marquage au moyen de lignes

Extrait de la Gazette Leysenoude du 27 octobre 2006.

Archives complètes sous www.meteoleysin.com/gazette/index

blanches soit à nouveau effectué sur la route cantonale Le Sépey-Leysin. Quant à Mme Josiane Roth, elle a interpellé la Municipalité au sujet des crottes de chiens, spécialement celles laissées en bordure de parcelles agricoles, qui mettent en danger la santé du bétail. Le syndic lui a répondu que la Municipalité était consciente du problème et qu'elle s'en préoccupait mais que pour sa part, plutôt que d'installer partout des poubelles pour ce type de déchet, il considérait comme prioritaire d'éduquer les propriétaires de chiens, voire d'augmenter drastiquement la taxe sur les chiens.

jpd